



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction de la pauvreté

Deuxième session
23-25 novembre 2005
Bangkok

**SUIVI DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE HAUT NIVEAU DE LA
SOIXANTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

La Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale (ou Sommet mondial de 2005), tenue à New York du 14 au 16 septembre 2005, a marqué un tournant dans les annales de la coopération pour le développement. Elle a incité la Communauté internationale à établir et développer un consensus sur des domaines clefs de l'agenda pour le développement. En particulier, elle a réaffirmé le soutien de la Communauté internationale en faveur de l'accélération des efforts visant à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Document final du Sommet mondial de 2005 appelle à la mise en œuvre de solutions multilatérales aux problèmes qui se posent dans quatre domaines: développement; paix et sécurité collective; droits de l'homme et état de droit; et renforcement de l'Organisation des Nations Unies. En matière de développement, on citera, parmi les principaux résultats obtenus, un engagement ferme et sans ambiguïté de tous les gouvernements, des pays donateurs comme des pays en développement, d'atteindre d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement, l'affectation de 50 milliards de dollars supplémentaires par an d'ici à 2010 à la lutte contre la pauvreté; l'engagement de tous les pays en développement d'adopter des plans nationaux pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2006 au plus tard; un accord en vue de l'octroi d'un soutien immédiat en faveur d'initiatives à effet instantané à l'appui de la lutte contre le paludisme, de l'éducation et des soins de santé.

La CESAP aura un rôle important à jouer en aidant les pays de la région à mettre en œuvre certaines des principales mesures envisagées dans le document final, parmi lesquelles des recherches et des études sur les conditions propres à assurer la stabilité macroéconomique; l'utilisation rationnelle de l'aide publique au développement et une meilleure gestion de la dette; la mise en œuvre de stratégies de croissance favorables aux pauvres; le renforcement de la capacité de prestation de services de base en faveur des pauvres; la promotion de la participation des pauvres au dialogue sur le développement; la promotion de liens micro-macro dans le cadre des initiatives de réduction de la pauvreté et la création d'emplois au niveau communautaire.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. PRINCIPAUX FACTEURS ET MESURES À PRENDRE CONCERNANT DIVERS GRANDS PROBLÈMES MONDIAUX	2
A. Partenariat mondial pour le développement.....	4
B. Financement du développement.....	4
C. Mobilisation des ressources nationales	5
D. Investissements.....	6
E. Éducation.....	6
F. Développement rural et agricole	6
G. Emploi	6
H. Pays ayant des besoins particuliers.....	7
II. PROGRÈS RÉGIONAUX DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT	7
III. VISION TOURNÉE VERS L'AVENIR	10

Introduction

1. La Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale (ou Sommet mondial de 2005), tenue à New York du 14 au 16 septembre 2005, a marqué un tournant dans les annales de la coopération pour le développement. Suivant de près le Sommet du Groupe des Huit (G8), tenu en juillet 2005 à Gleneagles, elle a incité la Communauté internationale à développer un consensus sur certains domaines clefs de l'agenda pour le développement. En particulier, elle a réaffirmé le soutien de la Communauté internationale en faveur de l'accélération des efforts visant à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Sommet mondial de 2005 a par ailleurs ouvert de nouvelles perspectives en appelant l'attention de la Communauté internationale sur un vaste éventail de questions fondamentales qui appelaient une réponse urgente et concertée.

2. À la Conférence ministérielle régionale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, intitulée «Horizon 2015: la voie à suivre», tenue à Jakarta du 3 au 5 août 2005, les dirigeants de l'Asie et du Pacifique se sont réunis pour faire le bilan des progrès accomplis jusqu'alors dans la réalisation des OMD et dégager un consensus quant à la position de la région à propos des Objectifs en vue du Sommet mondial de 2005. Les ministres ont rendu publique la Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, intitulée: «Horizon 2015: la voie à suivre»¹, définissant le point de vue de la région concernant la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international.

3. Le Document final du Sommet mondial de 2005² a réaffirmé le rôle que la Charte de l'ONU et l'Assemblée générale avaient assigné au Conseil économique et social. Il a reconnu la nécessité de renforcer l'efficacité de ses travaux en tant que principal organe responsable, d'une part, de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations sur les questions relatives au développement économique et social et, d'autre part, de la réalisation des objectifs de développement internationaux dont il a été convenu aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a par ailleurs recommandé l'adoption de plusieurs mesures pour atteindre ces objectifs. En tant qu'organes régionaux de l'ONU, les commissions régionales devraient continuer de jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre des décisions et des objectifs économiques et sociaux, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

4. La présente note a deux grands objectifs: premièrement, fournir des informations sur les points clefs du Document final du Sommet de 2005 relatifs à l'agenda pour le développement; et, deuxièmement, obtenir du Comité des indications sur les domaines d'action prioritaires pour la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement dans le contexte du document en question.

¹ A/60/313, annexe.

² Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

5. La présente note se divise en trois sections. Après l'introduction, la section I fait la synthèse des principales mesures que les chefs d'État et de gouvernement sont convenus de prendre sur tout un ensemble de problèmes mondiaux liés à la pauvreté et au développement. La section II résume quant à elle les progrès accomplis dans la région en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, enfin, la section III examine certaines des options que le Document final du Sommet mondial de 2005 propose aux pays de la région pour faire avancer l'agenda pour le développement, concernant en particulier la réduction de la pauvreté et d'autres buts connexes énoncés dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

6. La présente note s'inspire du Document final du Sommet mondial de 2005 pour décrire à grands traits les mesures de suivi qui pourraient être nécessaires au niveau régional en matière de réduction de la pauvreté et de promotion du développement. En particulier, la création et le renforcement des capacités nationales sera un défi majeur pour la mise en œuvre du Document final du Sommet mondial de 2005. La création de telles capacités, au bénéfice notamment des pays les plus faibles de la région, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition, exigera des mesures ambitieuses et novatrices: renforcement rapide et efficace des capacités nationales d'absorption de l'aide publique au développement (APD), exploitation des débouchés du commerce extérieur, mise en place d'infrastructures destinées à attirer et utiliser les investissements étrangers directs (IED), amélioration des systèmes de prestation de services et réorientation des ressources publiques au profit du secteur social, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services d'assainissement, de l'accès à l'eau salubre et de la sécurité environnementale.

I. PRINCIPAUX FACTEURS ET MESURES À PRENDRE CONCERNANT DIVERS GRANDS PROBLÈMES MONDIAUX

7. Le document final du Sommet mondial de 2005 appelle à l'adoption de solutions multilatérales pour résoudre les problèmes posés dans les quatre domaines suivants:

- Développement
- Paix et sécurité collective
- Droits de l'homme et état de droit
- Renforcement de l'Organisation des Nations Unies

8. Dans le domaine du développement, les 20 points ci-après ont été couverts: partenariat mondial pour le développement; financement du développement; mobilisation des ressources nationales; investissement; dette; commerce; produits de base; initiatives à effet instantané; problèmes structurels et prise de décisions économiques à l'échelon mondial; coopération Sud-Sud; éducation; développement rural et agricole; emploi; développement durable; VIH/sida, paludisme, tuberculose et

autres problèmes sanitaires; égalité des sexes et promotion de la femme; science et technologie au service du développement; migration et développement; pays ayant des besoins particuliers; et mesures à prendre pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique.

9. En matière de développement, les principaux résultats se présentent comme suit:³

- Tous les gouvernements, des pays donateurs comme des pays en développement, se sont engagés avec force et sans ambiguïté à atteindre d'ici à 2015 les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.
- D'ici à 2010, 50 milliards de dollars supplémentaires par an seront affectés à la lutte contre la pauvreté.
- Tous les pays en développement se sont engagés à adopter des plans nationaux pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire en 2006 au plus tard.
- Il est entendu qu'un soutien immédiat sera fourni à des initiatives à effet instantané à l'appui de la lutte contre le paludisme, de l'éducation et des soins de santé.
- Les gouvernements sont résolus à trouver des sources novatrices de financement du développement: différents groupes de pays s'emploieront à mettre en œuvre la Facilité de financement internationale ou d'autres initiatives afin d'assurer le financement de projets de développement, dans le secteur de la santé en particulier.
- Ils sont d'accord pour envisager des mesures supplémentaires propres à assurer la viabilité de la dette à long terme, telle une augmentation des ressources financières fournies à titre de dons et l'annulation intégrale de la dette publique, multilatérale et bilatérale, des pays pauvres très endettés (PPTE) et, s'il y a lieu, un allègement ou une restructuration très appréciable de la dette des pays en développement auxquels celle-ci impose une charge insupportable et qui ne bénéficient pas de l'initiative PPTE.
- Ils se sont déclarés fermement attachés à la libéralisation du commerce et se sont engagés à faire diligence pour appliquer les volets du programme de travail de Doha qui ont trait au développement.

10. Ces décisions sont exposées dans le détail aux paragraphes 17 à 68 du Document final du Sommet mondial de 2005. Certains des principaux problèmes et questions qui appellent l'adoption de plus amples mesures et pourraient intéresser le Comité de la réduction de la pauvreté sont présentés ci-après.

³ Document d'information du Département de l'information concernant le Document final du Sommet mondial de 2005.

A. Partenariat mondial pour le développement

11. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé l'attachement des chefs d'État et de gouvernement au partenariat mondial au service du développement envisagé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Ceux-ci ont réaffirmé en outre leur attachement à une politique rationnelle, à la bonne gouvernance à tous les niveaux et à l'état de droit, et leur volonté de mobiliser les ressources nationales, d'attirer les flux internationaux de capitaux, de promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement, d'intensifier la coopération financière et technique internationale au service du développement, de favoriser un financement viable de la dette et un allègement de la dette extérieure et de renforcer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. Le cadre pour la promotion du développement des pays en développement de la région se trouve ainsi élargi aux notions de gouvernance et d'état de droit. Les dirigeants mondiaux ont par ailleurs affirmé que chaque pays était responsable au premier chef de son développement, que l'on ne soulignerait jamais assez l'importance des politiques et des stratégies nationales de développement et que les pays devraient ainsi mieux se les approprier. À cet égard, ils ont décidé:

a) D'adopter en 2006 au plus tard et de mettre en œuvre des stratégies nationales de développement pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) De bien gérer les finances publiques pour réaliser et maintenir la stabilité macroéconomique et la croissance à long terme, d'employer les fonds publics de façon efficace et transparente et de faire en sorte que l'aide au développement serve à renforcer les capacités nationales;

c) De renforcer la contribution des organisations non gouvernementales, de la société civile, du secteur privé et des autres parties prenantes aux efforts de développement national;

d) De protéger les réserves de richesses naturelles dans l'intérêt du développement.

12. Les commissions régionales ont joué un rôle clef en aidant les pays de leur région respective à mettre en œuvre l'agenda pour le développement. Il en sera de même pour le suivi des conférences et réunions mondiales et l'orientation à donner au grand programme de coopération pour le développement. Leur proximité avec les pays en développement leur donne un atout supplémentaire en leur permettant de mieux cibler de nombreux aspects de la coopération pour le développement et de promouvoir des partenariats aux niveaux régional, sous-régional et national.

B. Financement du développement

13. Les Chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé le consensus de Monterrey et reconnu que la mobilisation de ressources financières en faveur du développement et l'utilisation rationnelle de ces ressources dans les pays en développement et dans les pays en transition étaient essentielles à un

partenariat mondial au service du développement venant appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Le lien entre le financement du développement et les objectifs du Millénaire a donc été clairement établi. Cela est de bon augure pour les pays de la région, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement car, selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques, étant donné le calendrier que nombre de pays développés se sont fixés pour parvenir à l'objectif qui consiste à consacrer à l'aide publique au développement 0,7 % du produit national brut d'ici à 2015 et au moins 0,5 % d'ici à 2010, le montant total de l'APD augmentera dorénavant d'environ 50 milliards de dollars par an d'ici à 2010. Même si une bonne partie de l'APD existante et additionnelle sera probablement destinée à l'Afrique, de nombreux pays en développement d'Asie auraient tout à gagner si l'on pouvait assurer l'efficacité de l'aide.

C. Mobilisation des ressources nationales

14. Le Document final du Sommet mondial de 2005 reconnaît qu'une mission essentielle dans l'action menée en faveur de la croissance, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable est de mobiliser des ressources nationales suffisantes. Il identifie les conditions nécessaires à la mobilisation de ces ressources, tant publiques que privées, à savoir: a) le financement de l'investissement nécessaire dans les biens productifs; b) le renforcement des capacités humaines; c) la réduction de la fuite des capitaux; d) la suppression des transferts illicites de fonds et e) l'intensification de la coopération internationale en vue de créer un climat propice à l'échelon national.

15. Les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour créer un climat favorable à la mobilisation des ressources nationales. À cette fin, ils ont décidé:

- a) De promouvoir la bonne gouvernance et d'appliquer des politiques macroéconomiques rationnelles à tous les niveaux;
- b) De réaffirmer que la bonne gouvernance est indispensable au développement durable;
- c) De faire de la lutte contre la corruption à tous les niveaux une priorité.

Le Document final du Sommet mondial de 2005 reconnaît que des politiques économiques rationnelles, de solides institutions démocratiques à l'écoute des besoins des populations et de meilleures infrastructures sont à la base d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois. Il reconnaît également que la liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme, y compris du droit au développement, l'état de droit, l'égalité des sexes et des politiques fondées sur l'économie de marché, et la volonté de créer des sociétés justes et démocratiques sont également indispensables et constituent des objectifs qui se renforcent mutuellement. Il est donc manifeste que ce document a considérablement élargi le cadre dans lequel sont traditionnellement envisagées les questions de développement.

D. Investissements

16. Les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'encourager la multiplication des investissements, notamment les investissements étrangers, dans les pays en développement et les pays en transition, afin de soutenir les activités de développement de ces pays. Quelques idées novatrices ont été présentées, telles que la volonté de «mettre en place des politiques suffisamment incitatives pour attirer durablement les investissements dans les domaines de la santé, de l'approvisionnement en eau salubre et de l'assainissement, du logement et de l'éducation, de la fourniture de services collectifs et de la création de filets de protection sociale en faveur des membres vulnérables ou défavorisés de la société». L'investissement dans le secteur social devrait donc compter parmi les principaux domaines appelés à recevoir une attention politique au cours des prochaines années. Le Document final du Sommet mondial de 2005 invite par ailleurs les gouvernements soucieux de réaliser des projets d'infrastructure et d'attirer des investissements étrangers directs à mettre au point des stratégies «impliquant les secteurs privé et public, avec, le cas échéant, le concours de la communauté des donateurs internationaux». L'appel adressé par les chefs d'État et de gouvernement aux institutions financières et bancaires internationales leur demandant «d'envisager de renforcer la transparence des mécanismes de notation des risques» constitue une autre initiative novatrice.

E. Éducation

17. Dans le domaine de l'éducation, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné l'importance décisive de l'éducation, aussi bien scolaire et qu'extrascolaire, pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement prévus dans la Déclaration du Millénaire. L'accent a été mis sur plusieurs domaines devant faire l'objet d'une attention politique: a) l'enseignement élémentaire et la formation de base pour l'élimination de l'analphabétisme; b) le développement de l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que l'enseignement professionnel et la formation technique, des filles et des femmes en particulier; c) la valorisation des ressources humaines et la mise en place d'infrastructures; et d) l'autonomisation de ceux qui vivent dans la pauvreté.

F. Développement rural et agricole

18. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé que les problèmes de sécurité alimentaire et de développement rural et agricole devaient être traités d'urgence et de façon appropriée. À cet égard, l'importance de la contribution des communautés autochtones et des collectivités locales a été soulignée. Les chefs d'État et de gouvernement étaient convaincus que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement passait nécessairement par l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, en particulier chez les enfants.

G. Emploi

19. Les chefs d'État et de gouvernement étaient résolument en faveur d'une mondialisation équitable et ont décidé de faire du plein-emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux de leurs politiques

nationales et internationales en la matière et de leurs stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à réduire la pauvreté. Ces mesures engloberaient également l'élimination du travail forcé et des pires formes de travail des enfants, telles que définies dans la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail.

H. Pays ayant des besoins particuliers

20. Les chefs d'États et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement à répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés et exhorté tous les pays et tous les organismes concernés des Nations Unies à faire des efforts concertés et à adopter rapidement des mesures pour atteindre, dans les délais fixés, les buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010. Ils ont également reconnu les besoins particuliers des pays sans littoral et la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Ils ont par ailleurs appelé à l'application effective et dans les délais prévus du Programme d'action d'Almaty, dont le processus de mise en œuvre a été engagé par la CESAP. Dans ce contexte, le Sommet a appuyé les travaux entrepris par les commissions et organisations régionales en vue de «mettre au point une méthode de calcul temps/coût des indicateurs des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty».

II. PROGRÈS RÉGIONAUX DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

21. Comme en atteste le bref et partiel exposé ci-dessus, l'agenda pour le développement présenté dans le Document final du Sommet mondial de 2005 s'inscrit bien dans la lignée de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Dans ce contexte, deux rapports publiés récemment⁴ font une évaluation des progrès régionaux dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et constituent ainsi une bonne base pour comprendre certains des problèmes qui se profilent en matière de réduction de la pauvreté et de promotion du développement dans la région de l'Asie et du Pacifique.

22. La région de l'Asie et du Pacifique est vaste, dynamique et très hétérogène, et elle englobe certains des pays les plus peuplés et ayant la croissance la plus rapide. L'un des principaux messages émanant du deuxième rapport régional sur les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement⁵ est que, en dépit des résultats généraux impressionnants que connaît la région, les disparités tant au sein des pays qu'entre eux sont en augmentation. En outre, la région abrite 14 des 50 pays les moins avancés. Ce seront donc les performances de ces 14 PMA qui détermineront celles de l'Asie et du Pacifique en matière de réduction de la pauvreté et de développement humain.

⁴ CESAP/PNUD/BAsD, *A Future within Reach: Reshaping Institutions in a Region of Disparities to Meet the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, n° de vente: E.05.II.F.27); et CESAP/PNUD, *Voices of the Least Developed Countries of Asia and the Pacific: Achieving the Millennium Development Goals through a Global Partnership* (New Delhi, Elsevier, 2005).

⁵ CESAP/PNUD/BAsD, *A Future within Reach: Reshaping, Institutions in a Region of Disparities to Meet The Millennium Development Goals in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, n° de vente: E.05.II.F.27).

23. En ce qui concerne l'élimination de l'extrême pauvreté, c'est sur le plan de la réduction de l'incidence de la pauvreté et du nombre de pauvres que la région a accompli les progrès les plus spectaculaires. Dans les 23 pays disposant de données sur le seuil de 1 dollar par jour (ajusté en parité de pouvoir d'achat), la proportion des personnes vivant en dessous de ce seuil est tombée de 31 % en 1990 à 20 % en 2001. En chiffres absolus, le nombre de pauvres a également baissé, passant de 931 millions à 679 millions. Toutefois, les progrès sur le plan de la réduction de l'incidence de la faim ont été plutôt médiocres, passant de 21,3 % au début des années 1990 à 19,4 % en 2001. La situation des pays les moins avancés et de certains des pays en transition compromet tout particulièrement les performances générales de la région au regard des Objectifs du Millénaire pour le développement. Regroupés en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, les 14 PMA de la région se situent à un tournant. Seuls le Cambodge et la République démocratique populaire lao devraient parvenir à réduire de moitié la part de leur population vivant en dessous du seuil national de pauvreté d'ici à 2015⁶. À l'exception de certains PMA du Pacifique, aucun de ces pays ne dispose d'un revenu par habitant supérieur à 500 dollars É.-U. De plus, l'incidence de la faim est par trop élevée et la malnutrition infantile très répandue. Même si les pays les moins avancés parviennent à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement se rapportant à la malnutrition, plus de 10 millions d'enfants de ces pays seront encore en insuffisance pondérale en 2015. Ce triste constat rappelle le très faible niveau de vie et la mauvaise qualité de vie dans de nombreux PMA de la région.

24. En ce qui concerne l'éducation primaire universelle, l'ensemble de la région a obtenu de bons résultats. Sur les 33 pays disposant de données suffisantes, 8 ont déjà atteint l'objectif visé. Les taux d'abandon scolaire restent néanmoins élevés dans de nombreux pays. Bien que dans les PMA le taux de scolarisation dans le primaire soit passé de 71 % à 79 % dans les années 1990, il reste sensiblement inférieur à la moyenne régionale de 93 %. De ce fait, il est probable que la grande majorité des enfants de ces pays grandissent sans pouvoir réaliser pleinement leur potentiel – tant physique qu'intellectuel.

25. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes compte parmi les grandes réussites de la région dans l'optique de l'élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement. Au niveau du primaire, 26 pays ont déjà atteint cet objectif. Au niveau du secondaire, le rapport filles/garçons est passé de 0,73 en 1990 à 0,87 en 2001. Au total, 25 pays ont déjà atteint cet objectif.

26. En ce qui concerne la réduction de la mortalité infantile, l'ensemble de la région présente un tableau divers. Sur les 46 pays passés en revue à propos de la réduction de deux tiers de la mortalité des moins de cinq ans, seuls 23 y sont parvenus et parmi l'autre moitié, certains sont sur la bonne voie, d'autres sont loin de toucher au but et d'autres encore sont en régression. En 2003, les plus grands nombres de décès infantiles ont été enregistrés en Chine, en Inde et au Pakistan. En termes absolus, les taux de mortalité infantile sont également beaucoup trop élevés dans les pays les moins avancés d'Asie.

⁶ CESAP/PNUD, *Voices of the Least Developed Countries of Asia and the Pacific: Achieving the Millennium Development Goals through a Global Partnership* (New Delhi, Elsevier, 2005).

27. Pour ce qui est de l'amélioration de la santé maternelle, les progrès accomplis par la région semblent trop lents. Au regard de l'objectif visant à la réduction de trois quarts du taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015, les pays de la région se situant dans la moyenne sont parvenus à ramener ce taux de 395 à 342 pour 100 000 naissances vivantes. Or, dans 22 pays, ce taux a augmenté. Dans l'ensemble de la région, quelque 250 000 femmes décèdent chaque année en cours de grossesse ou d'accouchement. Les taux de mortalité maternelle les plus élevés ont été enregistrés dans trois PMA: Afghanistan, Népal et Timor-Leste.

28. En ce concerne la lutte contre le VIH/sida en particulier, mais aussi contre le paludisme et d'autres maladies, d'importantes préoccupations demeurent. La région semble être loin du but pour ce qui est d'arrêter la propagation du VIH/sida puis d'inverser la tendance d'ici à 2015. Dans la région, plus de 9 millions de personnes vivent avec cette maladie et un demi-million en meurent chaque année. Le paludisme et la tuberculose sont également sources de graves préoccupations. De nombreux pays les moins avancés sont aussi engagés dans une lutte contre diverses maladies transmissibles.

29. S'agissant des mesures prises pour assurer la durabilité de l'environnement, un tableau mitigé se dessine. Peu de pays semblent avoir intégré les principes du développement durable dans leurs politiques et programmes nationaux. Une inversion de tendance s'est toutefois produite en ce qui concerne la perte de ressources environnementales: la part des terres forestières a augmenté dans 13 pays, est restée inchangée dans 17 pays et a diminué dans 18 autres. Le taux moyen d'émission de dioxyde de carbone par habitant a augmenté dans l'ensemble de la région, passant de 2,2 à 2,5 tonnes entre 1990 et 2002. Globalement, et bien que des préoccupations subsistent quant aux zones rurales, la région semble avoir obtenu des résultats plutôt satisfaisants pour ce qui est de réduire la proportion de la population sans accès durable à l'eau potable et à des installations d'assainissement. La situation reste toutefois plutôt sombre dans les pays les moins avancés. La pauvreté largement répandue exerce une pression importante sur les ressources environnementales de ces pays. Il est à craindre que, si la tendance actuelle se maintient, quelque 40 millions de personnes dans les PMA n'auront pas accès à l'eau potable de façon durable en 2015. En outre, 60 millions de personnes seront privées d'installations d'assainissement améliorées.

30. En ce qui concerne la coopération pour le développement, la situation est également en demi-teinte. Bien que de nombreux pays de la région continuent d'aller de l'avant pour ce qui est d'attirer les investissements étrangers directs et d'afficher des taux record de croissance de leurs exportations, bon nombre d'autres pays n'obtiennent pas de si bons résultats. En particulier, les pays les moins avancés et quelques pays en développement ont encore des progrès décisifs à accomplir sur la voie de la croissance durable. De fait, les performances des pays les moins avancés dans le secteur des échanges commerciaux sont assez décevants. Leur part dans le commerce régional reste insignifiant. Bien qu'il soit communément admis que la suppression des restrictions au commerce et la facilitation des exportations peuvent accroître le revenu et réduire la pauvreté, la destination et la composition des

exportations en provenance des pays les moins avancés doivent faire l'objet d'une attention particulière. Une diversification s'impose dans les deux cas. Dans ce contexte, la participation accrue des pays les moins avancés au commerce intrarégional et à la coopération Sud-Sud pourrait permettre de réduire leur dépendance excessive vis-à-vis des marchés de certains pays développés. De même, un effort concerté s'impose pour qu'ils puissent progresser sur la chaîne de la valeur ajoutée et établir des liens avec les grands centres de production régionaux et sous-régionaux. À cet égard, il convient d'encourager les investissements étrangers directs afin que l'amélioration progressive de la productivité de la main-d'œuvre et de la technologie permette la modernisation des processus de production à forte intensité de main-d'œuvre. L'exploitation du potentiel maximal des technologies de l'information et de la communication doit également être envisagée avec sérieux.

31. Compte tenu des problèmes propres aux pays les moins avancés, il est important d'examiner en quoi des instruments tels que l'accès aux marchés pour les exportations en franchise de droits et hors contingent, l'annulation de la dette bilatérale officielle et l'octroi d'une aide plus généreuse aux pays qui se sont engagés dans la lutte contre la pauvreté, conformément au Programme d'action de Bruxelles et à la Déclaration du Millénaire, pourraient être utilisés pour aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique. À cet égard, ceux-ci devraient prêter une attention particulière au renforcement de leurs capacités institutionnelles afin que leur économie puisse acquérir la souplesse nécessaire pour tirer pleinement parti des possibilités d'accès aux marchés et mieux utiliser l'APD.

32. Selon les prévisions, quel que soit le montant de l'APD dont bénéficieront les pays les moins avancés au cours des prochaines années, elle sera pour l'essentiel destinée à la mise en place des infrastructures matérielles et à la réalisation des objectifs convenus au niveau international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, dans les domaines suivants : réduction de la pauvreté, élimination de la faim, réduction de la mortalité infantile et maternelle, promotion de l'éducation universelle, lutte contre les maladies transmissibles, accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement améliorées. Pour pouvoir gérer cette réorientation des priorités, les pays les moins avancés devront investir dans leurs capacités institutionnelles, améliorer celles-ci et entreprendre diverses activités de développement, notamment en matière de gouvernance et de participation du public.

III. VISION TOURNÉE VERS L'AVENIR

33. La Conférence ministérielle régionale sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, intitulée: «Horizon 2015: la voie à suivre», tenue à Jakarta du 3 au 5 août 2005, a constitué une bonne toile de fond pour les questions qui devront être traitées au cours des prochaines années à l'échelle régionale, dans le cadre du suivi du Document final du Sommet mondial de 2005. La Réunion a adopté la Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique intitulée «Horizon 2015: la voie à suivre», dans laquelle

était réaffirmé la volonté de la région d'atteindre lesdits objectifs d'ici à 2015. Parmi les autres mesures nécessaires à cette fin, la Déclaration souligne une nouvelle fois le rôle essentiel de la coopération régionale. En particulier, elle réaffirme «à quel point il est essentiel d'avoir un système multilatéral efficace, notamment une Organisation des Nations Unies plus forte, pour résoudre les problèmes relatifs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement». Elle réaffirme également «le rôle de la Coopération Sud-Sud, notamment grâce à la coopération triangulaire, dans le cadre général d'un partenariat régional en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement». La Déclaration reconnaît que la pauvreté, la faim et la malnutrition sont les causes principales de la mortalité maternelle et infantile et appelle de ses vœux la mise en place, à titre prioritaire d'une coopération et de partenariats régionaux pour soutenir les efforts qui sont déployés à l'échelle nationale. Elle reconnaît aussi que «la coopération et les partenariats régionaux dans le domaine du commerce, de l'investissement, du renforcement des capacités, de l'assistance technologique, du développement des infrastructures, notamment les transports et les technologies des informations et des communications, et la promotion du respect de l'environnement sont essentiels pour répondre aux préoccupations précises des pays qui ont des besoins spéciaux dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement».

34. Le Document final du Sommet mondial de 2005 offre une nouvelle base permettant de définir les contours de la future coopération régionale nécessaire pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. L'un des principaux messages qui en ressort est que l'agenda pour le développement appelle l'élaboration d'une approche globale et intégrée en vertu de laquelle les domaines économique et social constituent différentes facettes d'un même défi auquel doit faire face la communauté mondiale. Le Document reconnaît que les menaces et difficultés économiques, sociales, politiques et environnementales auxquelles le monde se trouve confronté sont interdépendantes et devraient être traitées de façon globale. Afin de faire progresser l'agenda pour le développement en tenant compte de la perspective propre aux pays d'Asie et du Pacifique, les mesures prioritaires ci-après doivent être envisagées:

a) Garantir un processus de développement sans exclusive où les pauvres, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées, les femmes et les communautés autochtones peuvent s'exprimer et sont considérés comme parties prenantes;

b) Lutter contre l'augmentation des inégalités tant au sein des pays qu'entre les pays. Toute inaction dans ce domaine entraverait la croissance et engendrerait l'exclusion sociale, la criminalité et l'instabilité. L'intervention publique est nécessaire pour que tous les groupes et segments de la société prennent part au processus de croissance;

c) Veiller à ce que la stabilité macroéconomique constitue une base solide pour la promotion d'une croissance profitable à tous et l'élimination de la pauvreté;

d) Créer le cadre budgétaire nécessaire à la croissance et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

e) Créer des emplois en vue de l'élimination de la pauvreté. La création d'emplois adaptés est également nécessaire pour générer un revenu suffisant qui protège les ménages contre les fléchissements de la conjoncture;

f) Renforcer les moyens des institutions pour leur permettre de fournir des services aux pauvres dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement;

g) Accroître l'investissement dans l'infrastructure, y compris grâce à des programmes solides en matière de santé et d'éducation;

h) Consolider les partenariats public-privé afin d'exploiter au mieux les investissements et d'en maximiser l'impact;

i) Améliorer l'efficacité du développement en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au moyen des mesures suivantes:

i) Utilisation de l'APD pour accroître les possibilités offertes à ceux qui ont le plus de difficultés à se faire entendre et disposent des ressources les plus faibles;

ii) Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide par le contrôle et le suivi systématiques des engagements en la matière;

iii) Mise en œuvre énergique du programme convenu pour la gestion de l'APD pour en assurer les résultats, l'harmonisation et la conformité;

j) Compléter l'augmentation des flux d'aide par une plus grande libéralisation et l'accès accru aux marchés pour faire en sorte que le commerce profite aux pauvres;

k) Étudier les possibilités offertes par des mécanismes novateurs, tels que la Banque asiatique d'investissement qu'il a été proposé de créer pour mettre l'épargne et les réserves de devises de la région au service d'un investissement productif;

l) Exploiter pleinement le potentiel de la coopération Sud-Sud.

35. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a donné des priorités et une orientation nouvelles aux activités des commissions régionales. C'est ainsi que la CESAP aurait à jouer un rôle important consistant à aider les pays de la région dans l'action à mener dans de nombreux domaines identifiés ci-dessus. Les atouts traditionnels de la CESAP en matière d'évaluation des politiques et d'assistance technique pour l'amélioration et le renforcement des capacités nationales continueront d'être utiles. En particulier, la CESAP peut aider les pays de la région dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre certains des objectifs fixés dans le Document final du Sommet mondial, y compris ceux

qui ont trait à l'élimination de la pauvreté et à la promotion du développement durable. Cette aide peut prendre diverses formes, telles que recherches et études sur les conditions nécessaires pour assurer la stabilité macroéconomique, mobilisation de financements en faveur du développement, création des conditions propices à l'efficacité accrue du développement, y compris par l'efficacité de l'utilisation de l'APD et de la gestion de la dette, conception et mise en œuvre de stratégies de croissance favorables aux pauvres, amélioration des capacités institutionnelles pour la fourniture de services de base aux pauvres, promotion de leur participation au dialogue sur le développement, promotion de liens micro-macro dans la lutte contre la pauvreté, et création d'emplois au niveau communautaire. Il est également possible pour la CESAP de renforcer son assistance en favorisant l'interaction et les synergies dans l'action menée dans les domaines économique et social. Elle continuera en outre de jouer un rôle majeur dans l'aide apportée aux pays de la région pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Plan d'action de Bruxelles et le Programme d'action d'Almaty.

36. Le Comité est invité à débattre de la présente note et à faire des recommandations au secrétariat en vue de la mise en œuvre des principaux éléments du Document final du Sommet mondial de 2005 dans l'optique de la réduction de la pauvreté et de la promotion du développement en Asie et dans le Pacifique.

- - - - -